

CANCEL'R : Annulation roulage et Chutes

1) Descriptif Produit

Notre Garantie est distribuée exclusivement par les organisateurs partenaires d'Assuracing pour leurs propres clients.

Elle couvre les pilotes :

- en cas d'annulation de participation à un évènement
- en cas de chute lors de l'évènement empêchant le pilote de reprendre la piste

- Remboursement seulement après la journée de Roulage

2) Garanties

Taux de prise en charge

Annulations justifiées, avec ou sans franchise selon les motifs.	100% ou 70%
Annulations pour intempéries	70%
Chute lors de l'évènement de roulage :	50%

a) Motifs d'annulation pris en charge à 100% (motif survenu avant le roulage) :

- *Accident corporel de l'assuré (accident de circulation, sur circuit, domestique ... avant le roulage)*
- *Maladie de l'assuré*
- *Hospitalisation de l'assuré*
- *Accident, maladie ou hospitalisation du conjoint, ascendant ou descendant au 1er degré*
- *Décès du conjoint, ascendant ou descendant au 1er degré dans les 7 jours précédant la date de l'évènement garanti*
- *Naissance d'un enfant de l'assuré survenant dans les 7 jours précédant la journée de roulage*
- *Véhicule engagé au roulage, accidenté sur route ou sur circuit et n'étant plus en état de fonctionnement, et dont le délai de réparation ne permet pas de participer à la journée de roulage*
- *Vol du véhicule engagé sur la journée de roulage*
- *Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage*
- *Convocation de l'assuré en tant que juré d'assises ou témoin*
- *Vol des papiers d'identité indispensables à l'assuré pour se rendre à la journée de roulage*

VAX CONSEILS

b) Motifs d'annulation pris en charge à 70% :

- **TOUT AUTRE MOTIF JUSTIFIE.**

Exemple : refus de congés, obligation de présence professionnelle, panne de véhicule, garde d'enfant ...

- **ANNULATION POUR CAUSE D'INTEMPERIES. Exclu pour la Compétition**

(valable en cas d'intempéries le jour du roulage ou si prévisions d'intempéries dans les 4 jours précédant la journée de roulage).

c) Motif de chute à 50% : Exclu pour la Compétition

- Toute chute contraignant le pilote à l'abandon de son roulage (véhicule ou pilote non opérationnel(s)).

Le jour de chute est considéré comme un jour sinistré. La garantie et La franchise s'appliquent sur l'ensemble des jours de roulage restant à réaliser, incluant le jour de chute.

Exemple : roulage de 3 jours à 300 € avec chute le jour 1 : remboursement de 50% de 300 € = 150 €.

B4) LES MOTIFS NON JUSTIFIES NE SONT PAS REMBOURSES (0%).

Exemple : je n'ai plus envie de rouler, ma belle-mère m'a convié à un repas de famille, j'ai mal au dos mais je n'ai pas vu de médecin.

Retrouvez nos documents contractuels accessibles ici :

<https://assuracing.com/documents-cancelr/>

VAX CONSEILS